

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- |                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - M. Johann <b>BOBLIN</b>         | - M. Yannick <b>FÉTIVEAU</b> |
| - M. Frédéric <b>LAUNAY</b>       | - M. Patrick <b>BERTIN</b>   |
| - M. Jean-Jacques <b>MIRALLIÉ</b> | - M. Bernard <b>COUDRIAU</b> |
|                                   | - Mme. Karine <b>PAVIZA</b>  |

Était absent :

- M. Stéphan **BEAUGÉ**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE REHABILITATION DES REU – RUE DE LA CROIX  
VERTE ET RUE NORBERT FLEURY – SAINT COLOMBAN**

Une inspection télévisée réalisée en 2020 a mis en évidence plusieurs défauts structurels sur les réseaux d'eaux usées Rue Norbert Fleury et Rue de la Croix Verte à Saint Colomban. Des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sont donc nécessaires. Le chantier se fera par ouverture de tranchée sur les tronçons les plus endommagés et par chemisage pour le reste. Le montant estimé en phase PRO est de 203 372 € HT.

Sur ces bases, Grand Lieu Communauté a lancé le 08 septembre 2023 une consultation pour un marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de Saint Colomban (44) rue Norbert Fleury et rue de la Croix Verte, selon une procédure adaptée ouverte

La date de remise des offres était fixée au 11 octobre 2023 à 12h00 au plus tard.  
Le nombre d'offres conformes reçues est de 4.

Les critères de jugements des offres étaient : 40% prix des prestations ; 60% valeur technique de l'offre.

L'offre de l'entreprise Colas France d'un montant estimatif de 136 290.15 € HT, étant la mieux-disante, après analyse et au vu des critères de jugement des offres ; il est proposé au bureau d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de Saint Colomban (44) rue Norbert Fleury et rue de la Croix Verte à l'entreprise **COLAS FRANCE – Etablissement GADAIS, La Gorsonnière, 44116 VIEILLEVIGNE**, pour le montant estimatif d'offre contrôlé de 136 290.15 € HT.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 2 000 000€ HT pour les marchés de travaux ;

**VU** les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 044-244400438-20231206-DE220\_B051223-DE

S'LO

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

**Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :**

**Article 1 : D'ATTRIBUER** le marché public de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de Saint Colomban (44) rue Norbert Fleury et rue de la Croix Verte à l'entreprise **COLAS FRANCE – Etablissement GADAIS**, La Gorsonnière, 44116 VIEILLEVIGNE, pour le montant estimatif d'offre contrôlé de **136 290.15 € HT**.

**Article 2 : D'AUTORISER M. le Président** ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

**Article 3 :** Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE220-B051223

Publié sur le site internet le : 07/12/23

Fait à La Chevrolière, le 5 décembre 2023,

Le Président,

**Johann BOBLIN,**

Signé électroniquement par : Johann Boblin

Date de signature : 06/12/2023

Qualité : Président de Grand Lieu Communauté